

Mise à jour du 13/12/2023

INFORMATION SUR LE SITE INTERNET

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle plusieurs intervenants ont des intérêts opposés sur une même opération ou transaction. Des conflits peuvent ainsi apparaître entre les intérêts de GSD Gestion et d'un client ou d'un OPC géré, d'un collaborateur de GSD Gestion et d'un client ou d'un OPC géré, d'un OPC géré et d'un client, de deux OPC gérés ou de deux clients.

GSD Gestion a établi une cartographie des conflits d'intérêts auxquels ses activités peuvent potentiellement l'exposer et a défini une politique visant à prévenir la survenance effective d'un conflit d'intérêts ou, s'il survient, à le gérer au mieux des intérêts du ou des clients concernés.

Cette politique s'exprime par exemple par un cloisonnement des activités sensibles, par des règles déontologiques qu'elle impose à ses collaborateurs, par des dispositions spécifiques à certaines situations et par le traitement des conflits d'intérêts pouvant survenir au cours de l'activité.

Il est veillé notamment à ce que la primauté des intérêts de la clientèle soit pleinement respectée lors de la fourniture de tout service.

Lorsque les mesures prévues dans la politique de gestion des conflits d'intérêts de GSD Gestion ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts du Client est évité, GSD Gestion est tenue d'informer clairement le Client avant d'agir en son nom, de la nature générale ou de la source de ces conflits d'intérêts.

A cet égard, le Client est informé qu'il peut arriver que GSD Gestion investisse dans des instruments gérés ou émis par elle-même ou par une société à laquelle elle est apparentée directement ou indirectement ; lorsque GSD Gestion investit dans les OPC qu'elle gère, elle peut percevoir des rémunérations au titre de la gestion de ces OPC.

La procédure détaillée en vigueur est disponible sur simple demande auprès de GSD Gestion.